

COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 27 janvier 2020

Etaients présents :

- Maire : Mme EBERSOHL Danièle ;
- Les Adjoints au Maire : MM. GOETZ Yves et KALCK Christophe ;
- Les Conseillers : Mme DAUL Hélène et MM. KLEIN Bruno, LUX Léonard, RONVAUX Alain et VAN DER GIESSEN Marten.

ORDRE DU JOUR

- 1) *Désignation d'un secrétaire de séance*
- 2) *Adoption du procès-verbal de la séance du 02 décembre 2019*
- 3) *Aménagement carrefour rue Principale - rue de Reutenbourg : choix de l'entreprise*
- 4) *Adoption du compte administratif 2019*
- 5) *Adoption du compte de gestion 2019*
- 6) *Salle polyvalente : mise en conformité*
- 7) *Association de l'amitié : charges 2019*
- 8) *Eglise : charges 2019*
- 9) *Divers et informations*

1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance M. LUX Léonard.

2) Adoption du procès-verbal de la séance du 02 décembre 2019

Le procès-verbal de la séance mentionnée ci-dessus a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

3) Aménagement carrefour rue Principale - rue de Reutenbourg

a) Attribution du lot unique

Vu la procédure adaptée du 06/12/2019 ;
Vu le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre ;
Vu le tableau de vérification des offres du maître d'œuvre ;

Madame le Maire expose aux conseillers les résultats suivants :

Désignation du lot	Nombre d'offres reçues	Estimation du lot par le maître d'oeuvre en € HT	Offre la mieux disante en € HT	Entreprise retenue
--------------------	------------------------	--	--------------------------------	--------------------

Lot n° 1 : Voirie-réseaux divers (VRD)	4	278 174	258 663	DIEBOLT TP
--	---	---------	----------------	------------

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal retient **à l'unanimité** l'offre de l'entreprise DIEBOLT TP pour le lot n° 1 du marché de travaux de réaménagement de la rue Principale.

b) Divers

- Concernant les travaux d'enfouissement des réseaux FT rue Principale, Mme le Maire propose d'organiser une réunion d'information avec les administrés concernés lundi 3 février 2020 à 20h en mairie en présence du MOE et de l'entreprise retenue.
- Un avenant au marché devra être pris concernant la réfection de voirie d'une partie de la rue de l'Eglise menant à la rue Principale pour éviter qu'un raccord d'enrobés soit effectué au croisement de ces 2 rues. Madame le Maire se charge de contacter l'entreprise DIEBOLT TP.

4) Adoption du compte administratif 2019

Est soumis aux conseillers le compte administratif de l'exercice 2019 arrêté comme suit en dépenses et en recettes :

Exercice 2019	DEPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	154 086,64	235 075,55
Section INVESTISSEMENT	132 076,12	137 584,15
Report en section de Fonctionnement (002)		282 640,06
Report en section d'Investissement (001)		199 550,21
TOTAL	286 162,76	854 849,97

Le Conseil Municipal, sous la présidence de l'Adjoint au Maire KALCK Christophe, adopte **à l'unanimité** le compte administratif de l'exercice 2019.

5) Compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** le compte de gestion de l'exercice 2019 de la commune transmis par Mme FISCHER, Trésorière de Saverne, dont les écritures concordent avec celles du compte administratif du même exercice.

6) Salle polyvalente : mise en conformité

Suite à la visite périodique en date du 29 octobre 2019, la commission consultative départementale de la sécurité et de l'accessibilité du Bas-Rhin a émis un avis défavorable quant à l'utilisation de la salle et plusieurs prescriptions ont été formulées pour régler ce dossier.

Le choix d'un bureau d'études est recommandé pour porter conseil et assistance à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de solliciter un bureau d'études pour élaborer un rapport de vérification réglementaire après mise en demeure (RVRMD) afin d'être en conformité avec les instances de sécurité pour les établissements ERP/IGH. Les offres de prix seront étudiées lors de la prochaine séance du conseil municipal.

7) Association de l'amitié : décomptes des charges 2019

KALCK Christophe et KLEIN Bruno se retirent de la salle.

a) Décompte des charges de chauffage et électricité 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte **à l'unanimité** la participation de l'Association de l'Amitié aux frais de chauffage d'un montant de **1 126 €** (mille cent vingt-six euros) et aux frais d'électricité pour un montant de **2 549 €** (deux mille cinq cent quarante-neuf euros) pour l'année 2019. Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2020.

b) Décompte des charges du Club House 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la participation de l'Association de l'Amitié aux frais d'électricité pour l'année 2019 d'un montant total de 216 € (deux cent seize euros) et aux frais d'eau pour l'année 2019 d'un montant total de 165 € (cent soixante-cinq euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2020.

c) Décompte des charges étang de pêche 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la participation de l'Association de l'Amitié et aux frais d'électricité pour l'année 2019 d'un montant total de 432 € (quatre cent trente-deux euros) et aux frais d'eau pour l'année 2019 d'un montant total de 108 € (cent huit euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2020.

8) Eglise : décompte des charges de chauffage 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la participation de la Fabrique de l'Église au frais de chauffage pour l'année 2019 d'un montant de 287 € (deux cent quatre-vingt-sept euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2020.

9) Divers et informations

- Madame le Maire informe les conseillers d'un courrier transmis par Daniel TOUSSAINT, nouveau conseiller aux décideurs locaux (CDL), concernant le mécanisme de compensation aux collectivités suite à la suppression de la taxe d'habitation.
- Présentation de 2 devis réactualisés pour la mise en place d'une sono à la salle polyvalente. Le Conseil Municipal n'étant pas satisfait des offres de prix proposées, il est demandé que les devis soient sérieusement réactualisés sur les mêmes prestations avant validation définitive.
- Pas de retour du BRGM suite au courriel du 21/01/20 concernant les visites d'entreprises souhaitant réponse à l'appel d'offre pour les futurs travaux sur le site du forage.
- Repas des aînés : 29/03/2020
- Madame le Maire a annoncé aux conseillers municipaux qu'elle ne se représentait pas pour les élections municipales 2020.